




Municipalité régionale de comté de Maskinongé
 Règlement régional #221-11 visant à assurer la saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée

LOUISEVILLE
Zones de protection du couvert forestier
 03-06-2011

ÉCHELLE = 1 : 15 000
 0 1 2
 kilomètres

LÉGENDE :

<p>Zones de protection du couvert forestier (ZPCF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilité forte (8 et 9) Sensibilité moyenne (7) Sensibilité faible (5 et 6) <p>Territoires d'intérêt esthétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sites d'intérêt esthétique (périmètres urbains) Sites d'intérêt esthétique (autres sites) Corridors d'intérêt esthétique <p>Protection du littoral du lac Saint-Pierre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Zones de culture des sois Zones de mise en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Autoroutes Routes asphaltées Routes non asphaltées Cours d'eau principaux Cours d'eau intermittents Lacs Voies ferrées Transport électrique Limites de propriété Limites municipales Limites de la MRC Périmètres urbains Zones de conservation Zones résidentielles et de villégiature
---	--

Source : Bassin versant M.R.N.F. 13 20 000. Réalisation : Service de l'aménagement du territoire. Note : Les orthophotos aériennes datent de l'été 2008.